



PROCES-VERBAL DE SEANCE du Conseil Municipal de la Commune de Aubure

Séance du mardi 16 décembre 2025 18:00
Salle du Conseil

Membres présents : Mme GAY Marie-Paule, M. KLETTY Christian, M. LAURENT Thierry, Mme PLESSY Pauline, M. RAFFALLI Lionel, M. REGNIER Julien, M. SCHALL Alain

Membres excusés et représentés par pouvoir : M. BUFFLER Bénédict (donne pouvoir à M. SCHALL Alain), Mme JUNG DUHAIL Elisa (donne pouvoir à M. REGNIER Julien)

Membres Absents :

Président de séance : Mme GAY Marie-Paule

Secrétaire de séance : M. SCHALL Alain

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2025
2. Communication des décisions du Maire
3. Informations, comptes rendus de réunions et commissions
4. Fonds de concours 2025 de la CCPR
5. Attributions compensatoires définitives 2025
6. Fixation des tarifs communaux 2026
7. Fixation des tarifs eau et assainissement 2026
8. Fixation des composantes vente de chaleur R1 et R2 2026
9. Participation de la commune à une sortie scolaire d'un élève en classe ULIS
10. Cadeau de Noël aux écoliers
11. Remboursement de frais engagés par un conseiller municipal
12. Remboursement de frais engagés par un agent communal
13. Points divers et communiqués

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2025

Le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2025 n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

2 - Communications des décisions du Maire

En vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de ses délégations, qui n'appellent aucune observation :

- Décision n°036/2025 du 8 décembre 2025 portant signature de l'offre de l'entreprise LRH pour les travaux de peinture de la salle de l'espace de vie sociale pour un montant de 2 380,00 € ;
- Décision n°037/2025 du 8 décembre 2025 portant signature de l'offre de l'entreprise

- PS Menuiserie pour des travaux d'aménagement d'une kitchenette dans le local ménage et de la salle citoyenne pour un montant de 4 440,00 € TTC ;
- Décision n°038/2025 du 9 décembre 2025 portant signature de l'offre du cabinet de géomètres "Un Point Six" pour la réalisation de plan de l'église Saint-Jacques pour un montant de 4 140,00 € TTC ;
- Décision n°039/2025 du 9 décembre 2025 portant signature de l'offre du cabinet d'architectes Lang Saint André pour la réalisation d'une étude pour les travaux de réfection de la toiture du préau pour un montant de 3 840,00 € TTC ;

3 - Informations, comptes rendus de réunions et commissions

- Natura 2000

Présentation du programme LIFE Biodiv'Est :

Lancé officiellement en février 2022 et pour une durée de 10 ans, le projet LIFE Biodiv'Est constitue un formidable levier pour démultiplier et accélérer les projets liés à la restauration et la préservation de la biodiversité en Grand Est.

Les engagements du programme LIFE Biodiv'Est sont :

- la préservation des espaces naturels et de leur biodiversité
- préparer l'agriculture de demain
- la préservation des forêts
- l'accompagnement de tous les publics en faveur de la biodiversité en Grand Est
- rendre accessible la connaissance sur les enjeux biodiversité

- Conseil des Anciens

L'Assemblée s'est réunie le 4 décembre 2025.

Les questions concernant l'actualité de la commune ont été abordées ainsi que la préparation du repas des Aînés et le fonctionnement de l'Espace de Vie Sociale pour les anciens.

- SIVU Communes forestières

La dissolution du SIVU des communes forestières devrait être acté courant 2026, néanmoins une réflexion est en cours dans le but de refonder une structure intercommunale permettant aux communes volontaires de bénéficier de bûcherons pour l'exploitation et les travaux forestiers.

4 - Fonds de concours 2025 de la CCPR

Madame le Maire présente le projet de création d'une rampe PMR pour le bâtiment annexe de la mairie.

Les travaux consisteraient à créer une rampe extérieure permettant l'accès au bâtiment et ainsi favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 6 438,25 € HT, soit 7 725,90 € TTC, répartis comme suit :

- 1 800,00 € HT pour la consultation technique de diagnostic
- 4 638,25 € HT pour la fabrication et la pose de la rampe d'accès.

Dans le cadre du pilier « solidarité » du Projet de Territoire 2020-2026 de la CCPR et des mesures de soutien aux communes membres, le Conseil de Communauté a délibéré le 29 juin 2023 en faveur du versement d'un fonds de concours de 5 000€ pour les communes dont le taux d'épargne brute 2019 est inférieur à 15%, dont AUBURE.

En date du 11 avril 2024, le Conseil de Communauté a voté en faveur d'une reconduction du fonds de concours applicable aux exercices budgétaires 2024 et 2025.

La commune d'AUBURE va solliciter le soutien de la CCPR pour un montant 5 000,00 € dans le cadre du fonds de concours 2025 voté par le conseil de communauté le 11 avril 2024.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **d'autoriser Mme le Maire à solliciter le fonds de concours 2025 de la CCPR ;**
- **d'autoriser Mme le Maire à débuter l'opération et faire réaliser les travaux ;**
- **d'autoriser Mme le Maire à solliciter le versement du fonds de concours à l'issue de l'opération.**

5 - Fixation des attributions de compensation définitives 2025

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé verse à chaque commune membre une attribution de compensation.

Les attributions de compensation permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur EPCI lorsqu'il y a transfert de compétences.

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé du 27 novembre 2025 fixant les attributions définitives de compensation pour l'exercice 2025 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le montant des attributions de compensation définitives pour les communes membres de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé pour l'année 2025 ci-après :

Communes	Attribution de compensation Délibération du 28 septembre 2017	Coût des Services communs pour les communes en 2024				Soutien au Service public de la petite enfance *	AC définitives 2025
		Informatique	Archiviste	ADS	Secrétaire de Mairie itinérante		
Aubure	9 749 €			2 127,52 €	9 271,64 €		1 650,16 €
Bebenheim	118 767 €	2 126,40 €		10 772,40 €			105 868,20 €
Bennwihr	377 728 €			8 870,00 €			368 858,00 €
Bergheim	9 877 €		4 398,70 €	15 550,78 €	30 505,83 €		40 573,31 €
Guémar	62 1385 €	2 126,40 €		8 313,00 €			610 945,60 €
Hunawihr	40 281 €			2 783,30 €			37 497,70 €
Illhaeusern	68 255 €	1 417,60 €	719,79 €	5 847,86 €			60 269,75 €
Mitte Iwihr	96 638 €		2 789,78 €	6 336,31 €			87 511,91 €
Ostheim	114 678 €			4 793,00 €			109 885,00 €
Ribeauvillé	1 397 147 €	24 808,00 €	20 863,44 €	27 305,00 €		20 328,13 €	1 303 842,43 €
Riquewihr	355 085 €	7 088,00 €	3 506,37 €	18 416,62 €	5 332,75 €		320 741,26 €
Rodez	12 330 €			2 922,00 €			9 408,00 €
Rorschwihr	6 590 €		1 046,50 €	3 609,00 €	1 211,99 €		723,51 €
Saint-Hippolyte	190 796 €	1 417,60 €		1 854,00 €			187 514,40 €
Thannenkirch	50 180 €			788,00 €	4 919,89 €		44 472,11 €
Zellenberg	34 588 €			3 887,00 €			30 701,00 €
TOTAL	3 504 075 €	38 984,00 €	33 318,58 €	124 175,79 €	51 242,10 €	20 328,13 €	3 236 026,40 €
				268 048,60 €			

*Arrêté du 22 octobre 2025 pour la fixation pour l'année 2025 des attributions individuelles et en avant vers les communes au titre de l'accompagnement financier prévu à l'article 18-II de la loi n° 2025-127 du 14 juillet 2025 pour financer pour 2025

6 - Tarifs communaux 2026

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les tarifs communaux en vigueur.

LOCATION de SALLES COMMUNALES	
Salle citoyenne (rez-de-chaussée de la mairie)	
Occupation gratuite pour les associations locales	
Uniquement pour les activités culturelles et	

physique douce		
A but non lucratif. Chauffage inclus.		
Tarif horaire	6.40 €	
Tarif demi-journée	19.15 €	
SALLE DES FETES		
Occupation gratuite pour les associations locales		
	Auburiens	Utilisateurs extérieurs
Salle et cuisine	Jour semaine (forfait)	62.00 €
	Week-end (forfait)	114.00 €
Cuisine seule	Année	163.50 €
	Charges par jour d'occupation	6.40 €
Caution 100.00 €		
Arrhes réservation 30.00 €		
Ménage (si pas ou mal réalisé) 67.00 €		
Chauffage (pour tous) par jour : 30.00 €		

DESIGNATION	TARIF
SERVICE ADMINISTRATIF	
Photocopies : tarifs aux particuliers	
Noir et blanc format A 4	0.20 €
Noir et blanc format A 3	0.40 €
Couleur format A 4	1.00 €
Couleur format A 3	2.00 €
Photocopies pour les associations : gratuité de 500 photocopies noir et blanc/an) et 250 en couleur	
Extrait de matrice cadastrale	1.50 €
CIMETIERES	
Concession 15 ans tombe simple	100.00 €
Concession 30 ans tombe simple	180.00 €
Concession 15 ans tombe double	180.00 €
Concession 30 ans tombe double	350.00 €
VOIRIE	
Droits de place	
Camionnette, commerçant ambulant : tarif par demi-journée	5.00 €
Branchemet électrique : tarif par demi-journée	2.90 €
Tracteur et chauffeur forfait horaire (idem déneigement)	
Forfait eau pour travaux de construction 158.41 €	
Concession de source (par an) 38.00 €	
Concession de terrain (par an) par hectare : 29.50 €	
DIVERS	
Location de tables brasserie et bancs : à récupérer et ramener à l'atelier communal	
Lot 1 table et 2 bancs (maximum 2 j consécutifs)	8.00 €
Livraison et récupération des tables et bancs : forfait	50.00 €
Gratuit pour les associations	/
Masques tissus	

Sentier de découvertes	1.00 €
Patrimoine d'Alsace : le pays de Ribeauvillé	25.00 €
Chemin du bien-être	0.50 €

Elle propose à l'assemblée délibérante de maintenir ces tarifs pour l'exercice 2026.

Le Conseil Municipal approuve le maintien des tarifs communaux pour l'année 2026.

7 - Tarifs eau et assainissement 2026

M. Lionel RAFFALLI, adjoint délégué aux finances propose de maintenir les tarifs eau et assainissement pour l'exercice 2026 soit :

Prestation ou service	Tarif HT	
Eau	2,22 €	par m ³
Assainissement	1,73 €	par m ³
Location de petit compteur	6,23 €	par semestre
Location de grand compteur	94,74 €	par semestre
Accès au réseau	7,81 €	par semestre
Redevance de raccordement au réseau d'assainissement	1 836,53 €	
Forfait eau pour travaux	158,41 €	
Relevé manuel de compteur	68,47 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le maintien des tarifs actuellement en vigueur pour l'exercice 2026.

8 - Tarifs des composantes vente de chaleur R1 et R2 2026

Le Conseil d'exploitation de la régie vente de chaleur propose de maintenir les tarifs des composantes R1 et R2 pour l'exercice 2026 soit :

Facturation Collectivités :

R1 - Part variable consommation	123,50 € HT	par Mwh
R2 - Part fixe abonnement	61,11 € HT	par Kw

Facturation baux locatifs et petites surfaces

Condition d'application : surface desservie inférieure à 120m² et puissance souscrite inférieure 20 Kw

Frais d'ouverture de contrat à la prise du bail	52,63 € HT	
R1 - Part variable consommation	12,34 cts € HT	par Kwh
R2 - Part fixe abonnement	6,93 € HT	par m ² et par an

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le maintien des tarifs actuellement en vigueur pour l'exercice 2026.

9 - Participation de la commune à une sortie scolaire pour un élève en classe ULIS

Madame le Maire expose :

La direction de l'école du Rotenberg de Ribeauvillé a sollicité la commune afin d'obtenir une participation financière pour permettre à un élève de la classe ULIS, domicilié sur la commune, de participer à une classe de découverte qui se déroulera à Merlimont du 1er au 5 juin 2026.

La ville de Ribeauvillé participe pour les enfants de sa commune à hauteur de 15,80 € par enfant et par nuit, soit un montant de 79,00 € pour les enfants de Ribeauvillé.

Considérant que la commune souhaite favoriser l'inclusion scolaire et permettre à tous les élèves, y compris ceux en situation de handicap, de bénéficier des activités pédagogiques proposées ;

Considérant que la commune peut, dans le cadre de ses compétences et du budget disponible, soutenir financièrement les initiatives éducatives à destination des enfants résidant sur son territoire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **décide d'accorder une participation financière d'un montant de 79,00 € à l'école du Rotenberg pour permettre la participation de cet enfant à la sortie scolaire organisée du 1er au 5 juin 2026 ;**
- **autorise le Maire à signer toute convention ou document nécessaire pour formaliser cette participation et à effectuer les démarches de paiement correspondantes.**

10 - Cadeau de Noël aux écoliers

Madame le Maire fait part du souhait de la directrice d'école d'offrir un spectacle en guise de cadeau de Noël aux élèves et présente un devis dont le montant s'élève à 300,00 €.

Madame le Maire précise que cette année, les écoliers partageront ce moment avec les résidents de lieu de vie Arc-en-Ciel.

Il est donc proposé de partager les frais de la représentation entre les deux structures, soit 150,00 € pour le foyer Arc-en-Ciel et 150,00 € pour la Commune.

Le Conseil Municipal décide la prise en charge par la commune de la somme de 150,00 € pour cette prestation, et charge Mme le Maire du règlement de la facture.

11 - Remboursement de frais engagés par un conseiller municipal

Madame JUNG DUHAIL Elisa sollicite la prise en charge des frais qu'elle a avancé pour l'achat des cartons d'invitation pour les voeux du Maire pour un montant de 65,89 € TTC.

Le Conseil Municipal après délibéré :

- **Vu les justificatifs de dépenses fournis par Madame JUNG DUHAIL Elisa ;**
- **Approuve ces dépenses dont le montant total s'élève à 65,89 € ;**
- **Charge Madame le Maire d'effectuer le remboursement de la somme de 65,89 € à Madame JUNG DUHAIL Elisa.**

12 - Remboursement de frais engagés par un agent communal

Madame L'HERITIER Hélène sollicite la prise en charge des frais qu'elle a avancé à l'espace de vie sociale répartis comme suit :

- achat de fournitures pour une activité "Escape Game" avec le Conseil Municipal des Jeunes pour un montant de 16,61 € TTC.
- Saint-Nicolas pour un montant de 29,80 €
- ateliers de Noël pour un montant de 61,35 €

Le Conseil Municipal après délibéré :

- **Vu les justificatifs de dépenses fournis par Madame L'HERITIER Hélène ;**
- **Approuve ces dépenses dont le montant total s'élève à 107,76 € ;**
- **Charge Madame le Maire d'effectuer le remboursement de la somme de 107,76 € à Madame L'HERITIER Hélène.**

13 - Points divers et communiqués

- Réunion avec le chef de corps

Une rencontre entre le chef de corps et la municipalité a eu lieu le 11 décembre 2025.

Les discussions ont porté sur :

1) Le recrutement

Suite à la réunion publique du mois de septembre dernier, quatre dossiers d'engagement ont été constitués.

Les candidats sont dans l'attente de leur visite médicale d'aptitude.

2) Formation aux gestes qui sauvent

Une formation aux gestes de premier secours à l'attention des habitants est envisagée en partenariat avec un organisme comme La Croix Rouge.

3) Equipement

Le chef de corps a suivi une formation au SDIS au cours de laquelle il a été informé que les tenues des sapeurs-pompiers ainsi que les logiciels d'appel vont être renouvelés dans un proche avenir.

Le coût de ces équipements sera supporté par les communes.

4) VTU

Le véhicule Renault Trafic va faire l'objet d'une révision complète en vue d'obtenir un rapport détaillé sur son état global.

- Dates des prochaines séances du Conseil Municipal

Les prochaines séances du Conseil Municipal auront lieu :

- le mardi 27 janvier 2026 à 20h00

- le mardi 24 février 2026 à 20h00

Fin de la séance à 19h50